



INTERPOL, CACHE-CACHE ET L'ENFANT A LA FIN

Par **agasonik**, le **30/04/2010** à **14:10**

Bonjour,

Je suis séparée de mon concubin depuis 3 mois maintenant. J'ai un fils de 8 mois dont j'ai la garde. Depuis notre séparation, on a pas réussi avoir d'accord à l'amiable. Donc je décide de saisir le juge aux affaires familiales à ce sujet.

Le père de mon fils m'a menacé de se cacher et conseiller de chercher par Interpol, si je dépose le dossier chez le juge. Il n'envisage pas d'accepter se présenter devant le juge et me menacé qu'il ne prend pas le courrier de JAF. Il n'a pas son adresse propre car il habite chez son copain, donc je suis pas sure si son adresse de courrier sera accepter. Est-ce que le juge accepte l'absence de mon ex-concubin ?

En plus il envisage de résilier son contrat de travaille, car il veut se présenter autant que chômeur, qui n'est pas obliger de participer à payer pension alimentaire pour son fils. Il gagnait à l'époque 1500 euros net par mois + téléphone de fonction + avantages repas une fois par jours, soit pension complet pendant mission dehors de Paris. Malheureusement je peux pas justifier son salaire réelle car une partie son patron paie au noir. Est-ce que il est obliger quand même prendre sa responsabilité ?

Pour instant j'assume tous le dépense de notre fils et je pouvez pas garder mon emploi autant que assistant maternelle, car j'assure de garde de mon fils jusqu'au septembre 2010 quand je la chance d'avoir la place à la crèche.

Egalement je suis obliger de résilier le contrat de logement, car normalement je suis pas capable de conserver notre appartement actuel. Le loyer de 750 euros dépasse mon budget.

Alors quel sera le montant de pension si son salaire justifié ne présente que le SMIC ? et si lui a des prêts importants à rembourser.

Merci d'avance
asonik